

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze,

Le vingt trois avril, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, SOBRAQUES-BRAYE, CORNETI, FRAUX, ALLANIC, OLLIVAUD, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

A l'exception de :

M. BEAUREPAIRE qui a donné pouvoir à M. DONNE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme OLLIVAUD est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

11/ COMITE DIRECTEUR DU CERCLE NAUTIQUE LA BAULE – LE POULIGUEN – PORNICHET (CNBPP) – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

RAPPORTEUR : Madame MARTIN, adjointe au maire

EXPOSÉ :

Selon l'article 13 des statuts du Cercle Nautique la Baule – le Pouliguen – Pornichet (CNBPP), la Ville est représentée au comité directeur par un représentant de la commune désigné par le Conseil Municipal parmi ses membres.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner son représentant au comité directeur du Cercle Nautique la Baule – le Pouliguen – Pornichet.

DÉLIBÉRATION :

⇒ Vu les statuts Cercle Nautique la Baule – le Pouliguen – Pornichet et notamment son article 13,

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-21 autorisant le vote à mains levées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 6 abstentions (M.BELLIOU, Mme CARNAC, M.DUBOIS, M.ROBIN, M.TRICHET, Mme BERTHELIER)

- Désigne son représentant au comité directeur du Cercle Nautique la Baule – le Pouliguen – Pornichet comme suit : Monsieur POUSSET

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jean-Claude PELLETEUR



Date de convocation

17 avril 2014

Date du
Conseil Municipal

23 avril 2014

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents --- 32

Votants ----- 33

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR